

AVENANT N° 40 DU 9 JUILLET 2009

A LA CONVENTION COLLECTIVE REGIONALE DU 4 MARS 1985 CONCERNANT LES TRAVAUX D'AMENAGEMENT ET D'ENTRETIEN FORESTIERS DE LA GIRONDE, DES LANDES ET DU LOT ET GARONNE

IDCC 8723

ENTRE

- Le Syndicat des Sylviculteurs de Sud-Ouest,
- La Fédération Régionale des Entrepreneurs des Territoires d'Aquitaine,
- La Fédération Régionale des Coopératives Agricoles d'Aquitaine,

enregistré sur le
n° 03/04

le 6/08/2009

Le directeur départemental délégué
d'une part

ET

- L'union régionale des Syndicats des Travailleurs de la Forêt de Gascogne C.G. Jean-Claude BARBIER
- L'union régionale des syndicats C.F.D.T.
- l'union régionale des Syndicats C.G.T-F.O d'Aquitaine
- l'union régionale de la Confédération Française de l'Encadrement (C.F.E)

d'autre part,

IL A ETE CONVENU CE QUI SUIT

ARTICLE 1 -

Les articles 33 et 75 de la convention collective régionale concernant les travaux d'aménagement et d'entretien forestiers de la Gironde, des Landes et du Lot et Garonne sont modifiés comme suit :

Article 33

Rémunération horaire

A compter du 1^{er} juillet 2009, les salaires horaires sont fixés comme suit :

Coefficient	Salaire horaire
100	8,82
210	8,85
220	8,86
310	8,91
320	9,02
410	9,11
420	9,31

AD
R.B. L.P. C.D.
F.A. M.L. J.M.

Article 75

Rémunération

Le salaire horaire du personnel d'encadrement est ainsi fixé à compter du 1^{er} juillet 2009 :

Coefficient	Salaire horaire (avant application du coefficient multiplicateur)
500	8,06
610	8,88
620	10,36
700	12,34

ARTICLE II :

Les dispositions du présent avenant prennent effet au 1^{er} juillet 2009.

ARTICLE III :

Les parties signataires demandent l'extension du présent avenant qui sera déposé à la Direction Départementale du Travail, de l'Emploi et de la Formation Professionnelle de la Gironde

Fait à Bordeaux, le 9 juillet 2009

Syndicat des sylviculteurs du Sud-Ouest



M. MESPLEDE Bernard

Fédération Régionale
des Coopératives Agricoles d'Aquitaine



M. DE DECKER Antoine

Fédération Régionale des Entrepreneurs des
Territoires



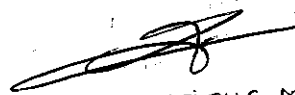
M. DUPORT Guy

Union Régionale des Syndicats des
Travailleurs de la Forêt de Gascogne C.G.T.



M. LASSUS Patrick

Union Régionale des Syndicats C.F.D.T.



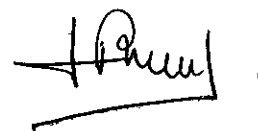
LARRIEUE Monique
Mme TACH Sylvie

Union Régionale de la Confédération Française
de l'Encadrement



M. BERTRANET

Union Régionale des Syndicats C.G.T.-FO



M. BARETS Francis